



Consultation publique sur les restrictions à la navigation



Le 10 novembre 2025, 19h00
Centre communautaire Laurel

En collaboration avec



Objectif de la rencontre

Vous présenter :

1. Le contexte
2. Les problématiques
3. La démarche auprès de
Transport Canada
4. Les restrictions proposées

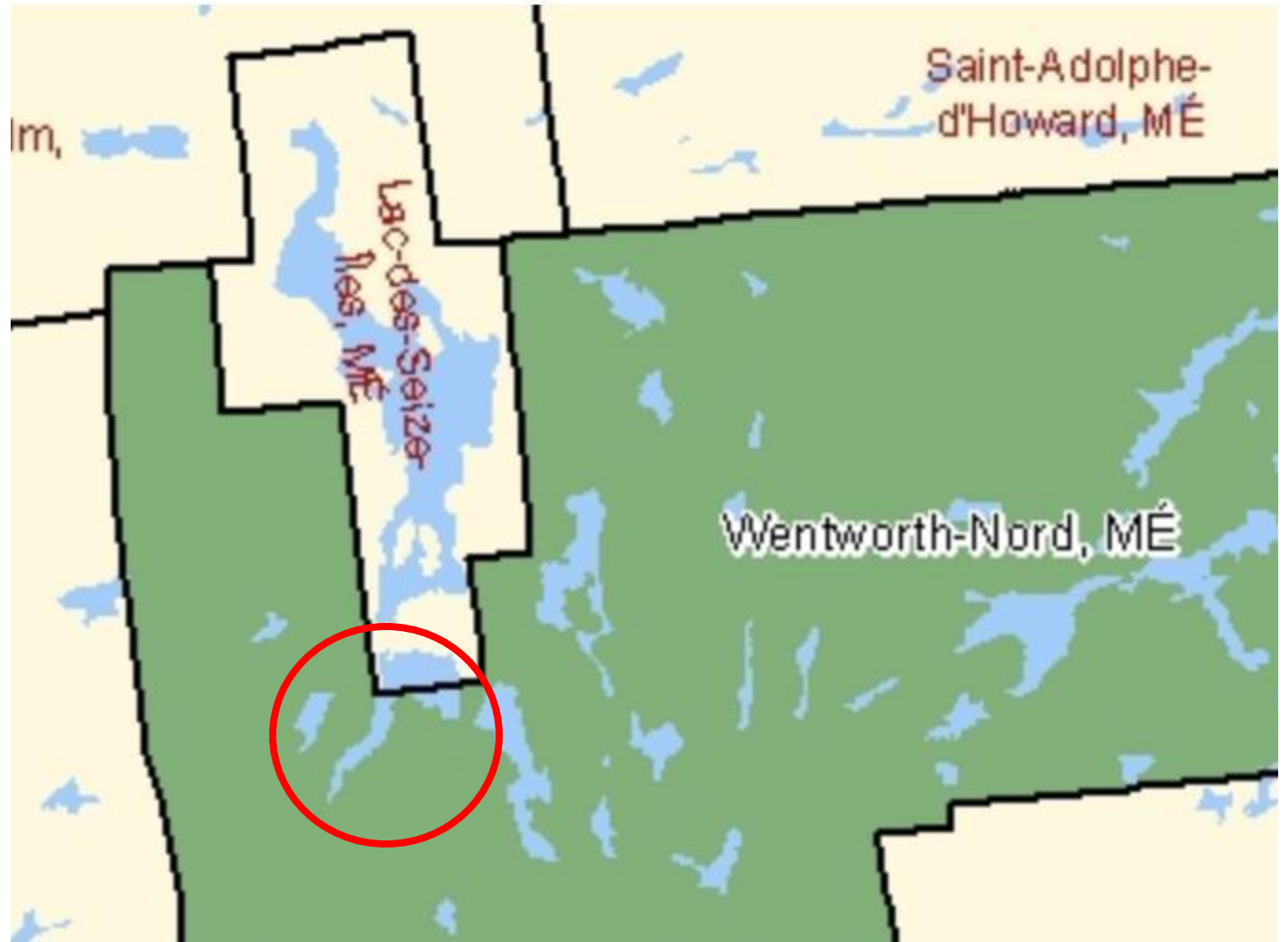
Vous entendre

Période de question

1. CONTEXTE

Localisation du lac Laurel

Situé aux limites des
deux municipalités de
Lac-des-Seize-Îles et
de Wentworth-Nord

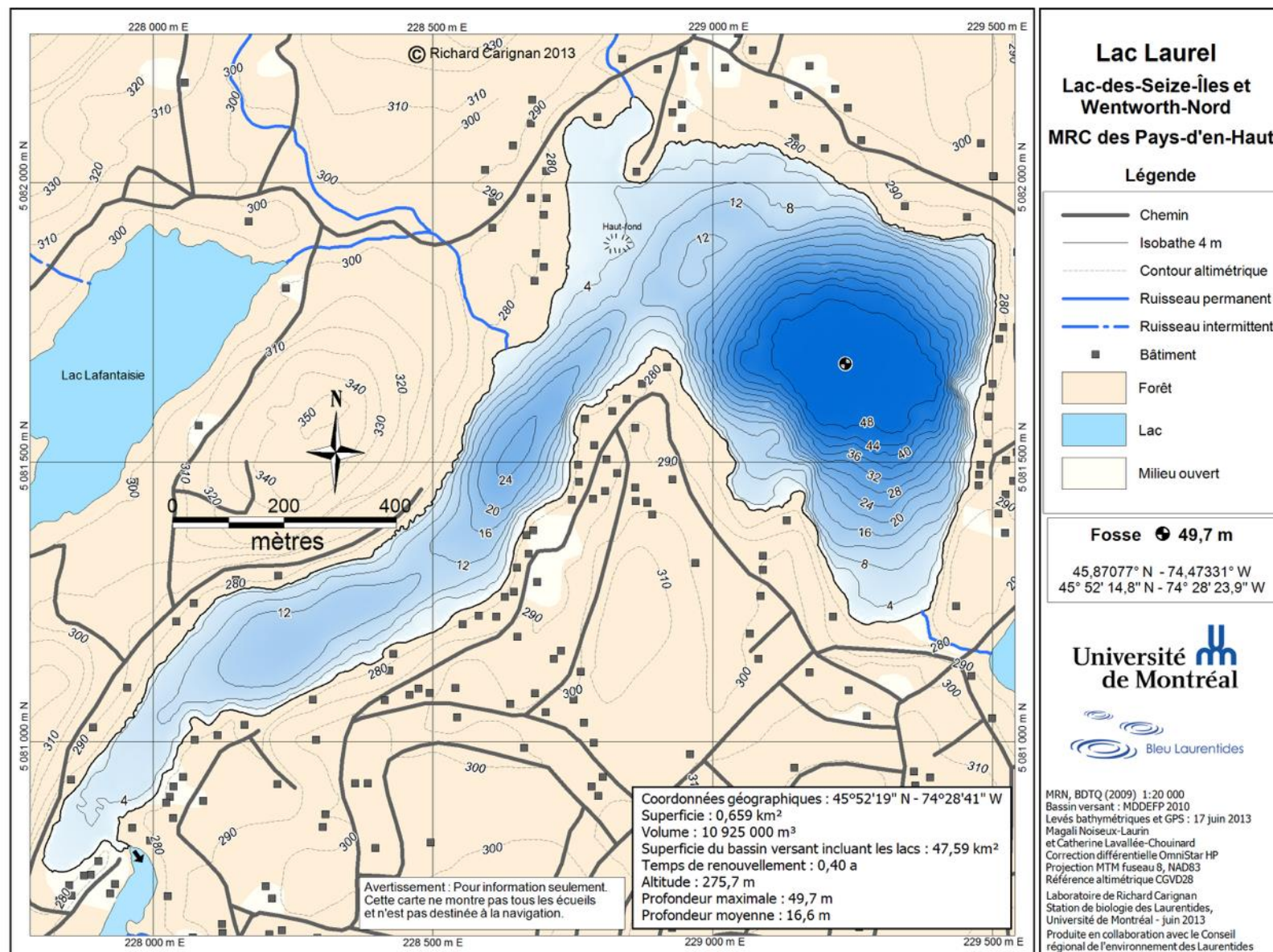


Bassin versant : Rouge, Petite Nation, Saumon

Superficie :
0,659 km²;
Temps de renouvellement:
0,40 année
Profondeur moyenne : 16,6 m

Carte bathymétrique du lac Laurel

Faible zone navigable
pour les sports de
remorquage



Population



- Le lac Laurel compte 130 propriétés riveraines et environ 330 résidents dont environ 10% sont permanents
- Une plage municipale est aménagée et reçoit environ 3 000 visiteurs par année.
- Une association d'usagers du lac, l'Association Lac Laurel, travaille à sa préservation depuis au moins 2008. Elle organise deux fois par année des activités sociales qui attirent plus de 200 personnes à la plage.



A scenic view of a calm lake with mountains in the background and a dock with three boats in the foreground. The water is very still, reflecting the sky and the surrounding landscape. In the foreground, a wooden dock extends into the water, with three boats moored alongside it. The boat on the left is covered with a blue tarp. The middle boat is a small, light-colored motorboat. The boat on the right is a larger, white motorboat with a red canopy. The background features rolling green hills and a clear blue sky with scattered white clouds.

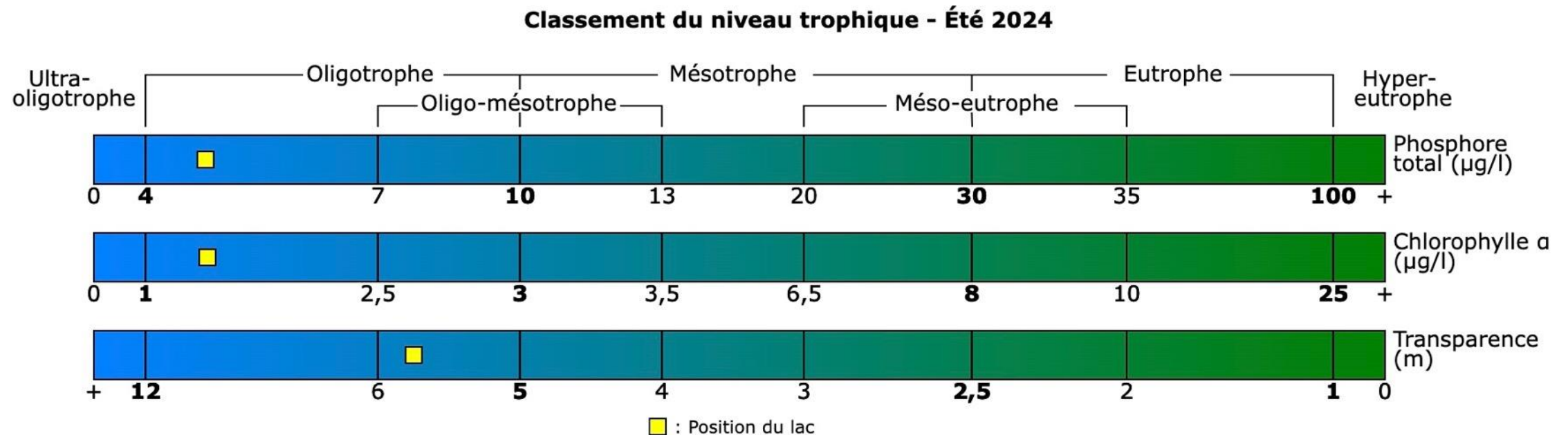
Embarcations motorisées

En 2025, on a recensé
87 embarcations
motorisées sur le lac, dont

- Pontons : 46
- Bateaux : 18, dont 2
wake/surf
- Motomarines : 11
- Chaloupes : 12

Qualité de l'eau - Niveau trophique

Le lac est classé **oligotrophe** par le Réseau de surveillance volontaire des lacs, **donc lac à préserver**



Eau potable : Le lac sert d'approvisionnement en eau pour de nombreux riverains qui n'ont qu'à la traiter de façon primaire pour la rendre potable, ce qui constitue **un atout de taille**.

Stations de lavage et accès

- La municipalité de Wentworth-Nord qui est située à proximité du lac, possède trois stations de lavage de bateaux, dont une située à environ 5 km du lac Laurel
- Un système de vignettes est en vigueur pour les riverains dans les deux municipalités. Un coupon de lavage assure que les visiteurs ont lavé leurs embarcations.
- Il n'y a pas de rampe d'accès publique. Les riverains utilisent une rampe privée avec la permission du propriétaire, contre rétribution.



Activités pratiquées

- Activités non motorisées :
 - Natation, planche à pagaie, pédalo, kayak, canot, voile
- Activités motorisées:
 - Ponton, chaloupe, pêche, bateaux, remorquage (ski nautique, wake, bouées, etc.)
 - surf sur le sillage depuis 2025



2. Problématiques

- Faible dimension du lac
- Érosion des berges
- Brassage des sédiments
- Lutte aux plantes envahissantes
- Sécurité
- Bris des infrastructures riveraines et brassage des autres embarcations
- Source d'eau potable à risque
- Qualité de l'eau compromise
- Code d'éthique non respecté et incivilités
- Absence de réglementation

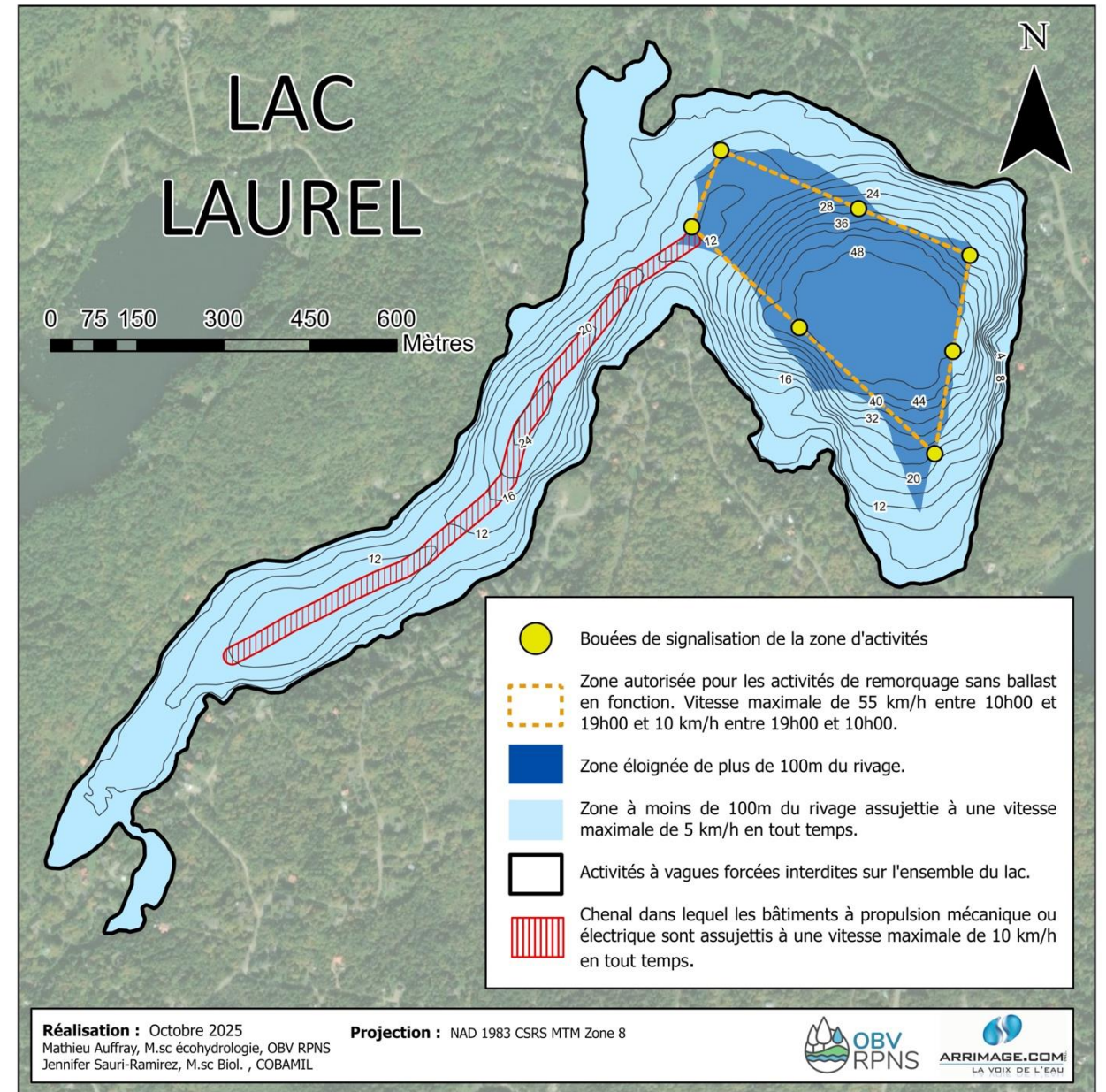
Faible dimension du lac

Érosion des berges et brassage des sédiments

Sa faible superficie réduit les possibilités de navigation.

Pour naviguer de façon sécuritaire en remorquant un skieur ou une bouée, il ne doit pas y avoir plus de trois bateaux moteurs en même temps dans la partie centrale du lac

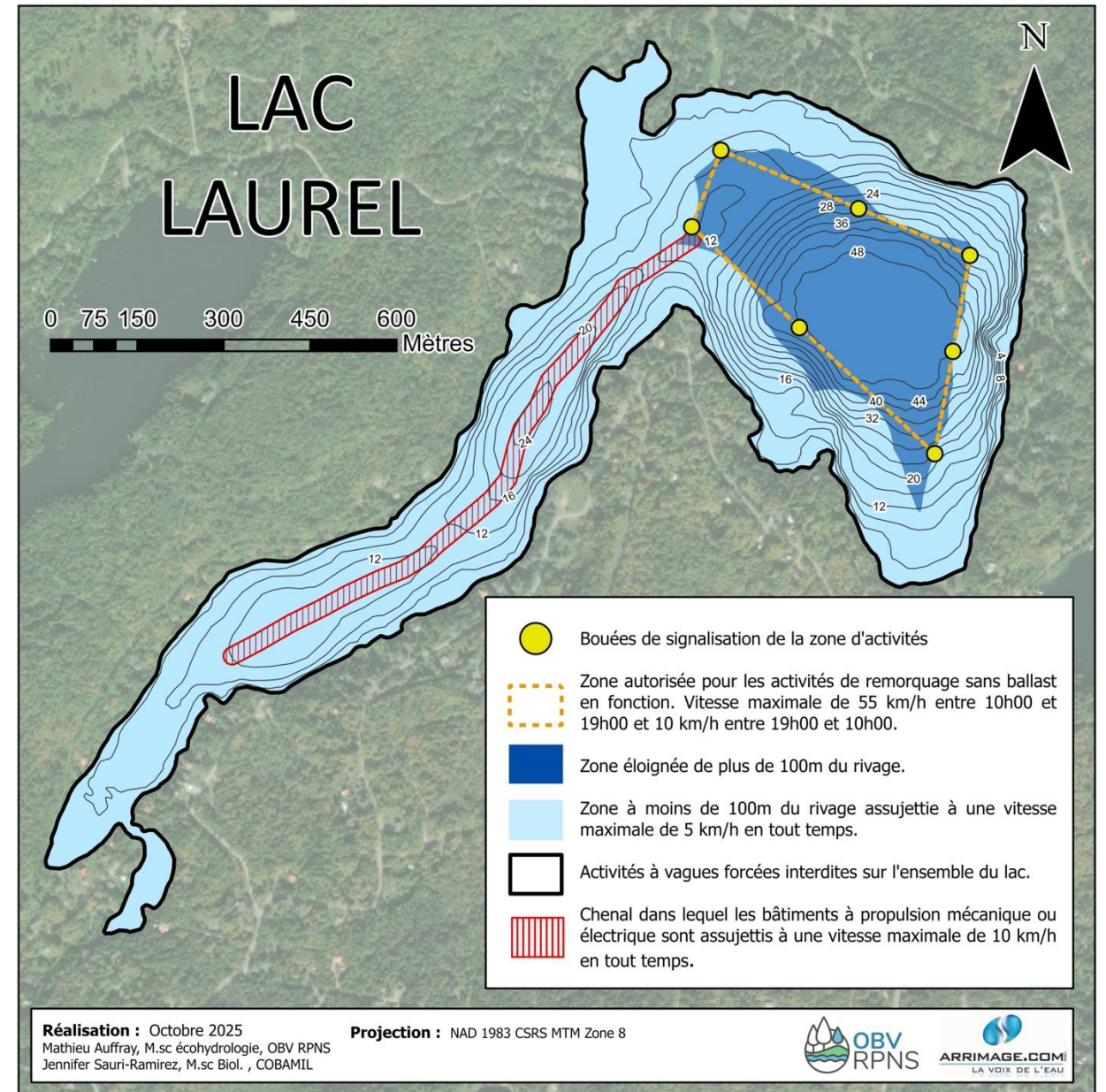
Celle-ci compte à peine 250 mètres par 500 mètres comme zone navigable pour les activités de remorquage.



Érosion des berges

Sa bathymétrie ne permet pas à un bateau de wake ou de surf de pratiquer son activité avec les ballasts en fonction, parce que ce type d'embarcation requiert, selon les [études de l'UQAM et de l'université Laval](#), un **corridor d'au moins 600 mètres** et une profondeur minimale de 7 mètres pour ne pas endommager le plan d'eau.

- Ainsi, à la lumière des études scientifiques citées plus haut, le lac Laurel, de par sa bathymétrie et sa forme, **ne peut recevoir ni les wakeboats, ni les surfboats sans que la qualité de son eau ne soit altérée.**

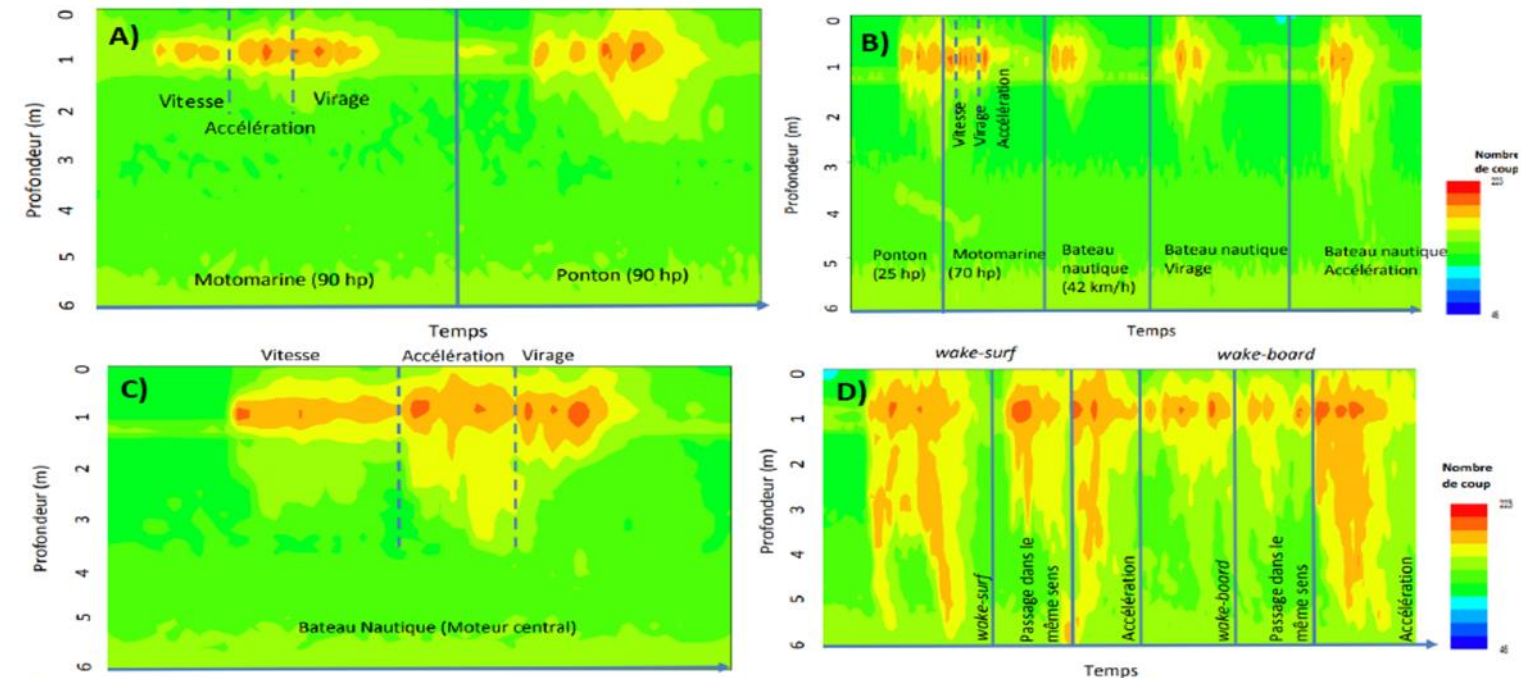


Brassage des sédiments

Selon l'étude réalisée en 2024 par Miller et Létourneau sur la qualité de l'eau du lac Laurel

*La navigation de plaisance a également un impact sur l'érosion des rives et sur l'enrichissement du lac. Il importe donc de limiter sa vitesse dans les zones peu profondes pour éviter le **brassage des sédiments** qui entraîne le **relargage du phosphore**.*

Schéma tiré de l'étude 2017 de l'université Laval par Raymond, Galvez 2017



Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE!



VILLE DE LAC-
SAINT-JOSEPH

Ville de
Sainte-Catherine
de-la-Jacques-Cartier

Consultation publique sur la navigation
15 juillet 2025

On sait que le phosphore nourrit
les plantes envahissantes



Lutte aux plantes envahissantes

Myriophylle à épi

L'Association Lac Laurel a déployé depuis 2015 des efforts colossaux pour contrôler le myriophylle à épi. Plus de 90 bénévoles ont réussi à l'enrayer, mais, chaque année, il faut rester vigilant et arracher les plantes qui repoussent.



Sécurité

Les vagues surdimensionnées des bateaux de wake et de surf mettent en péril

- la sécurité des usagers de sports non motorisés
- La vie aquatique, en particulier les huards qui nichent en rive

Et rendent inconfortable la navigation des autres usagers.



Bris des infrastructures des riverains et brassage des autres embarcations

En 2025 un bateau de surf a été introduit sur le lac.

Au moins quatre riverains ont témoigné de l'impact de ses vagues :

Jacques Armand : *Mon quai est installé depuis 7 ans et c'est la première fois qu'il décroche. Il a presque entraîné mon ponton. J'ai dû le faire réparer.*

Robert Chalifoux : *Cet été il y avait tellement de grosses vagues que mon quai a brisé, les poteaux ont penché et ont déchiré la toile de mon ponton. J'ai dû refaire et solidifier l'attache du quai qui était brisée et faire réparer la toile du ponton.*

Diane Ouellette : *Cet été, le quai a décroché pour la première fois en 20 ans. Ce n'était jamais arrivé. On a dû solidifier le quai pour que ça n'arrive plus. Quand on l'a retiré de l'eau on a vu qu'il était endommagé.*

Juliette Grégoire : *On était en conversation amicale sur le ponton de nos amis. Un bateau de surf est passé à 30 pieds de nous et j'ai presque basculé dans l'eau, l'eau de sa vague est entrée dans le ponton.*



<https://www.youtube.com/watch?v=f2LSO8l28qE>

Exemple d'un lac pour lequel les riverains se battent :
le lac Sept-Îles

Source d'eau potable à risque

- Le lac Laurel sert de source d'eau à un grand nombre de riverains.
- À cause de la qualité de l'eau, le traitement pour en faire de l'eau potable est minime.
- Le brassage des sédiments par les bateaux de type wake/surf risque de compromettre la qualité de l'eau qui est prélevée.

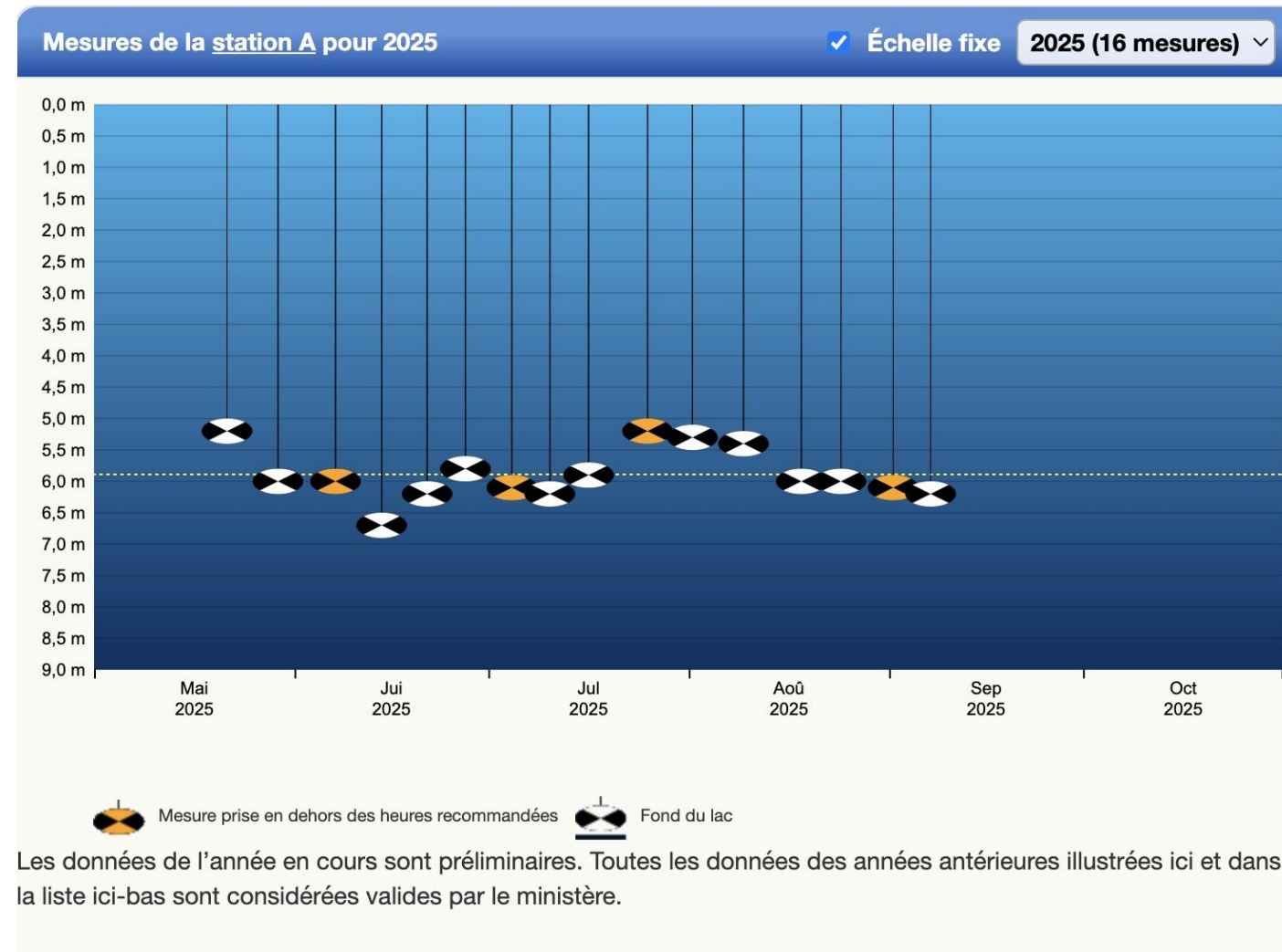


Qualité de l'eau compromise

<https://www.facebook.com/reel/780682194904036>

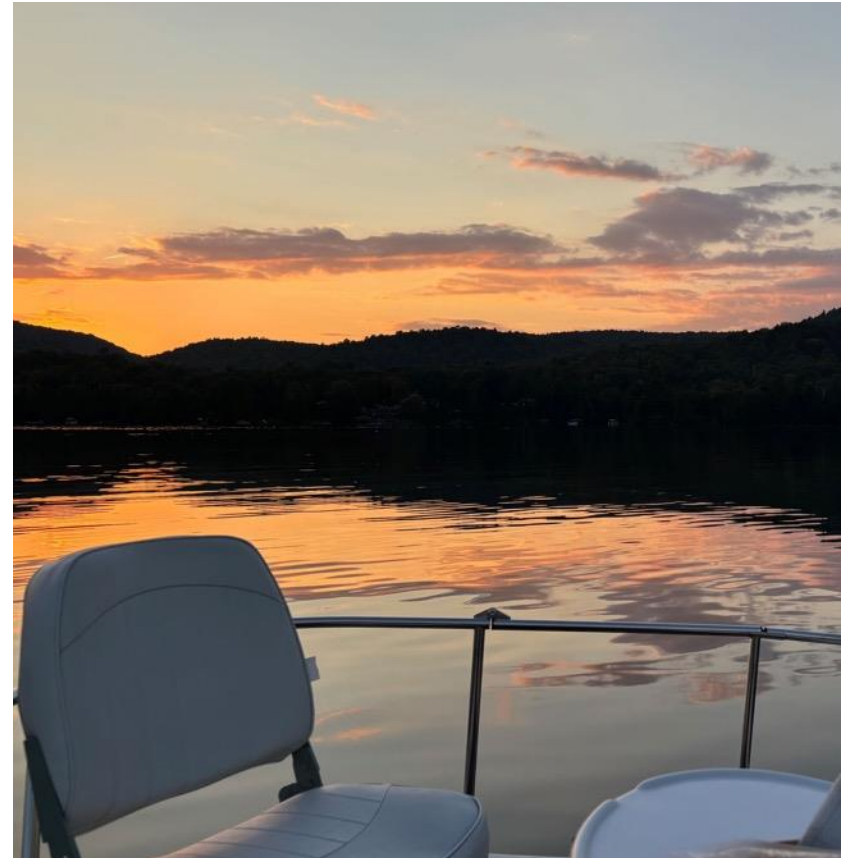
Cette vidéo qui cite une étude du Minnesota est assez éloquent sur l'impact des bateaux de surf sur un plan d'eau.

- La transparence de l'eau a diminué d'au moins un mètre après l'arrivée du bateau de surf sur le lac en 2025.
- Elle risque de diminuer considérablement avec des activités de surf.



Code d'éthique non respecté et incivilités

- Le code d'éthique qui existe depuis 2015. Il est en général respecté. Des patrouilleurs bénévoles rencontrent les contrevenants sur le lac et les sensibilisent. notamment quant au respect des heures de remorquage permises, soit de 10h00 à 19h00.
- Depuis l'arrivée du bateau de surf, un membre de cette patrouille a rencontré au moins 4 fois les contrevenants en leur demandant de respecter cette mesure non réglementaire importante pour les riverains.
- La quatrième fois, il s'est fait invectiver, bousculer par les vagues surdimensionnées de l'embarcation qui a tourné autour de la sienne, a subi des incivilités et a reçu personnellement une mise en demeure qui mentionnait que la navigation relevait de la *Loi sur la marine marchande*, impliquant qu'ils n'allaient pas arrêter d'aller sur le lac quand ils veulent.





Le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments : donner aux provinces et aux municipalités un rôle élargi dans la gestion de leurs voies navigables

Absence de réglementation

Le **code d'éthique** est une mesure non réglementaire volontaire qui **ne fonctionne plus** parce que les contrevenants se réclament de *la Loi sur la Marine Marchande* pour naviguer où bon leur semble et quand bon leur semble avec leur embarcation, quelle qu'elle soit.

Ces nombreuses problématiques, importantes pour les membres de l'Association Lac Laurel, ne peuvent être réglées que par des restrictions à la navigation officielles, approuvées par Transport Canada.

L'Association Lac Laurel a donc demandé aux deux municipalités de s'impliquer dans une demande de restrictions à la navigation.

Les deux municipalités ont accepté d'entamer le processus RRVUB et ont mandaté, le 1^{er} octobre 2025, l'Association Lac Laurel pour agir en leur nom auprès de Transport Canada.

3. Processus de consultation

L'objectif de cette consultation est de **vous entendre** quant aux restrictions qui sont proposées afin de préserver la santé du lac Laurel pour nous et les générations futures.

Ces restrictions **n'empêchent pas les embarcations motorisées de naviguer sur le lac Laurel.**

Elles viennent rendre plusieurs des mesures de notre **code d'éthique légales** et

Interdire la pratique du surf avec ses vagues surdimensionnées que notre lac ne peut subir pour les raisons mentionnées plus haut.



4. Restrictions proposées

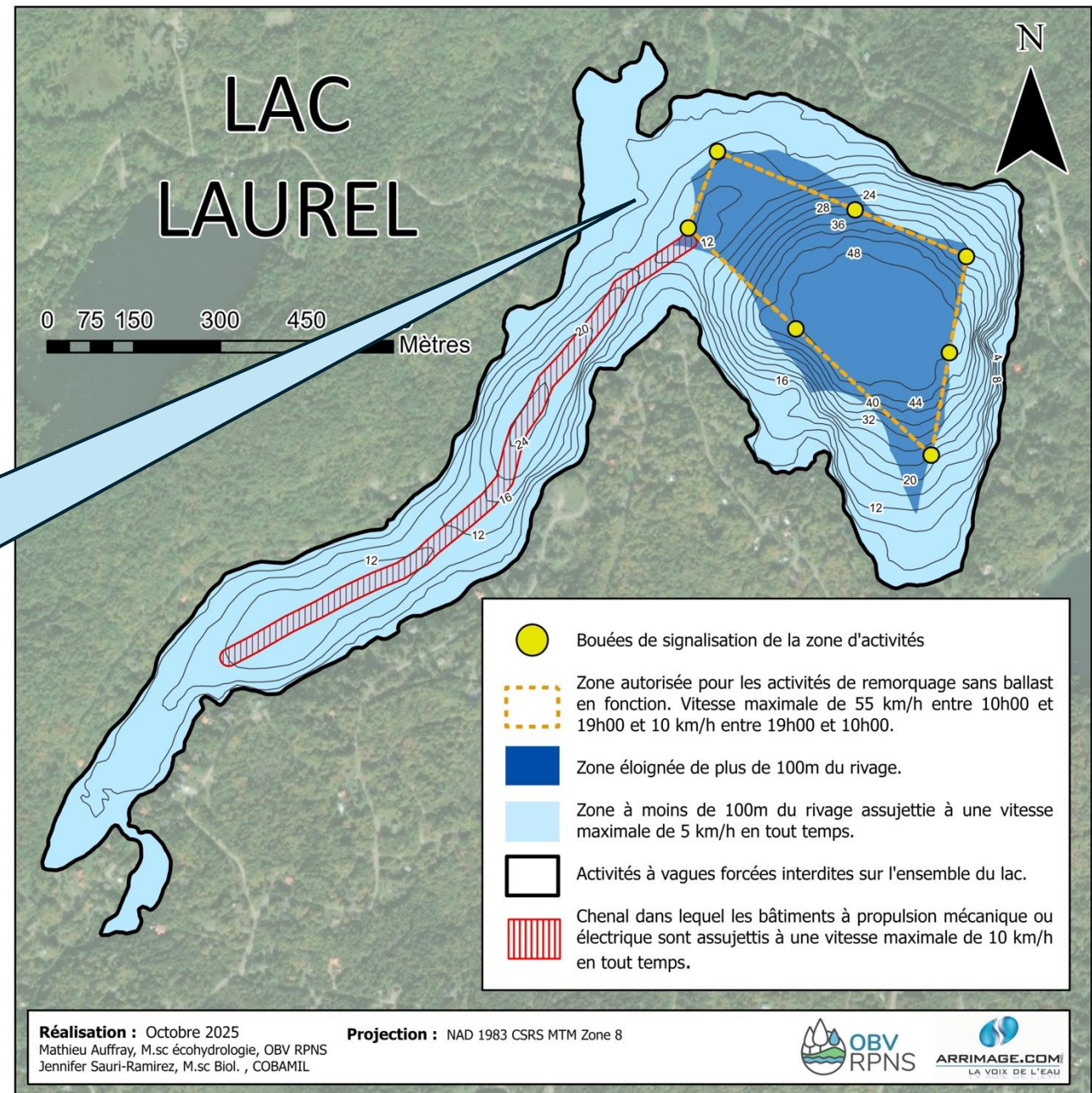
RESTRICTION #1

Objectifs :

- Protéger les usagers de sports non motorisés des vagues surdimensionnées ;
- Préserver la vie aquatique, les nids de huards et les frayères de poisson ;
- Empêcher l'érosion des berges et le brassage des sédiments en eau peu profonde.

À moins de 100 mètres de la rive en tout temps :

Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujettis à une **vitesse maximale de 5 km/h**.
(Annexe 6 du RRVUB)



RESTRICTION #2

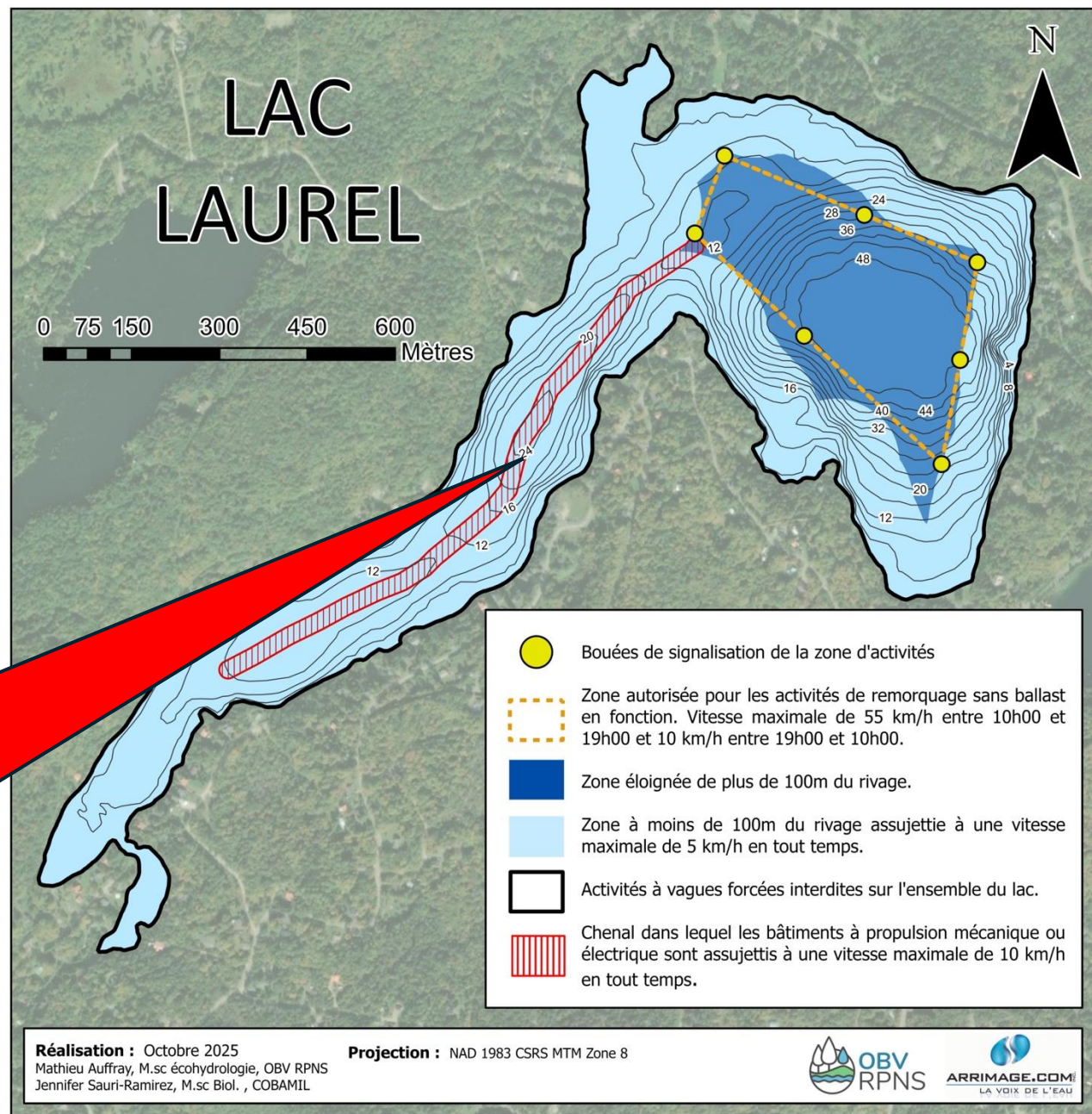
Objectifs :

- Protéger les usagers de sports non motorisés
- Préserver la vie aquatique, les nids de huards et les frayères de poisson ;
- Empêcher l'érosion des berges et le brassage des sédiments en eau peu profonde.

Bras du lac, zone étroite : en conformité avec la pratique actuelle

Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujettis à une **vitesse maximale de 10 km/h.**

(Annexe 6 RRVUB)



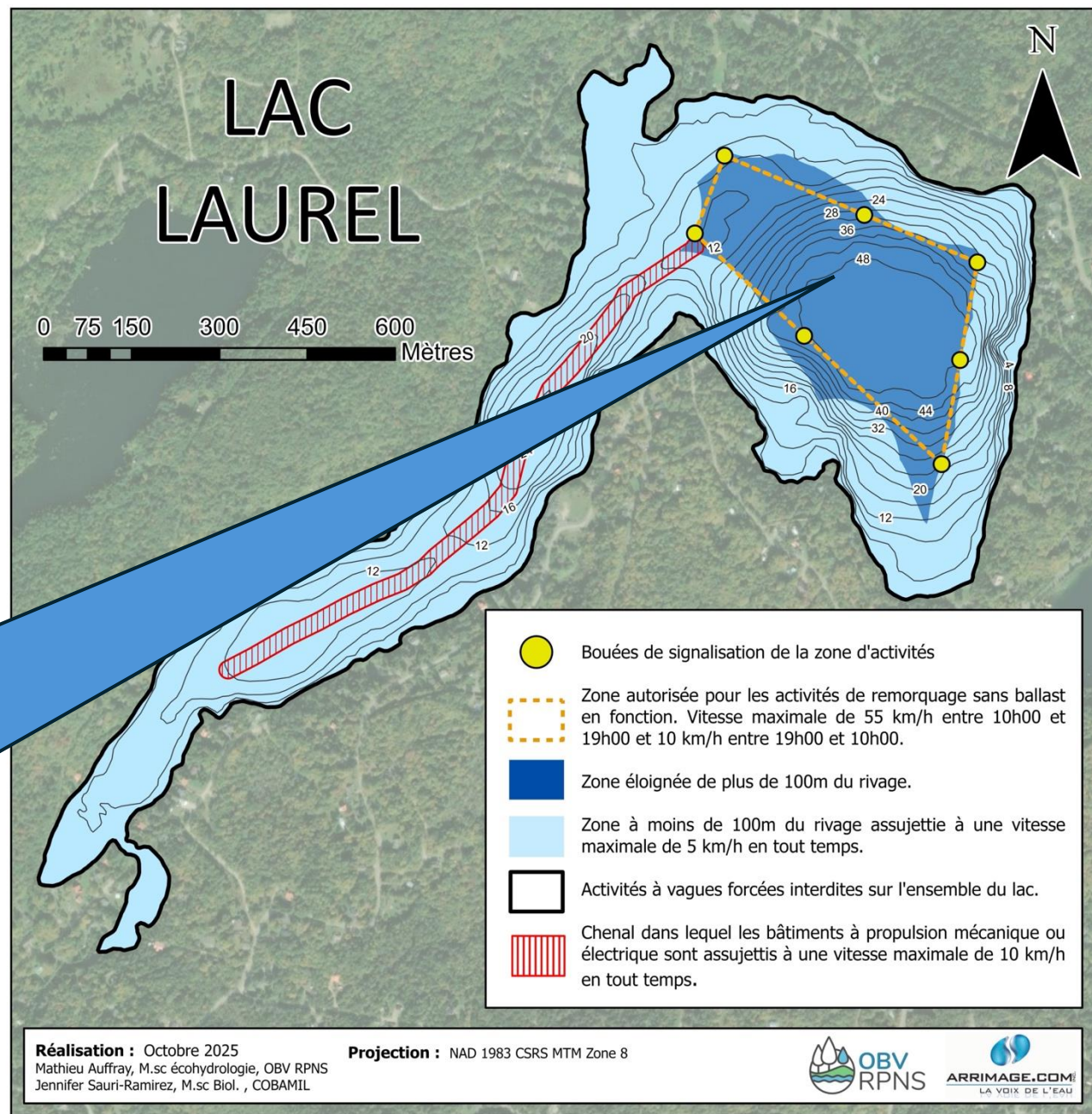
RESTRICTION #3

Objectif :

- Préserver la quiétude des riverains et la santé du lac
- Rendre la navigation sécuritaire

Grande partie du lac :

Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujettis à une vitesse maximale de **55 km/h entre 10h00 et 19h00** et **10 km/h entre 19h00 et 10h00**.
(Annexe 6 RRVUB)



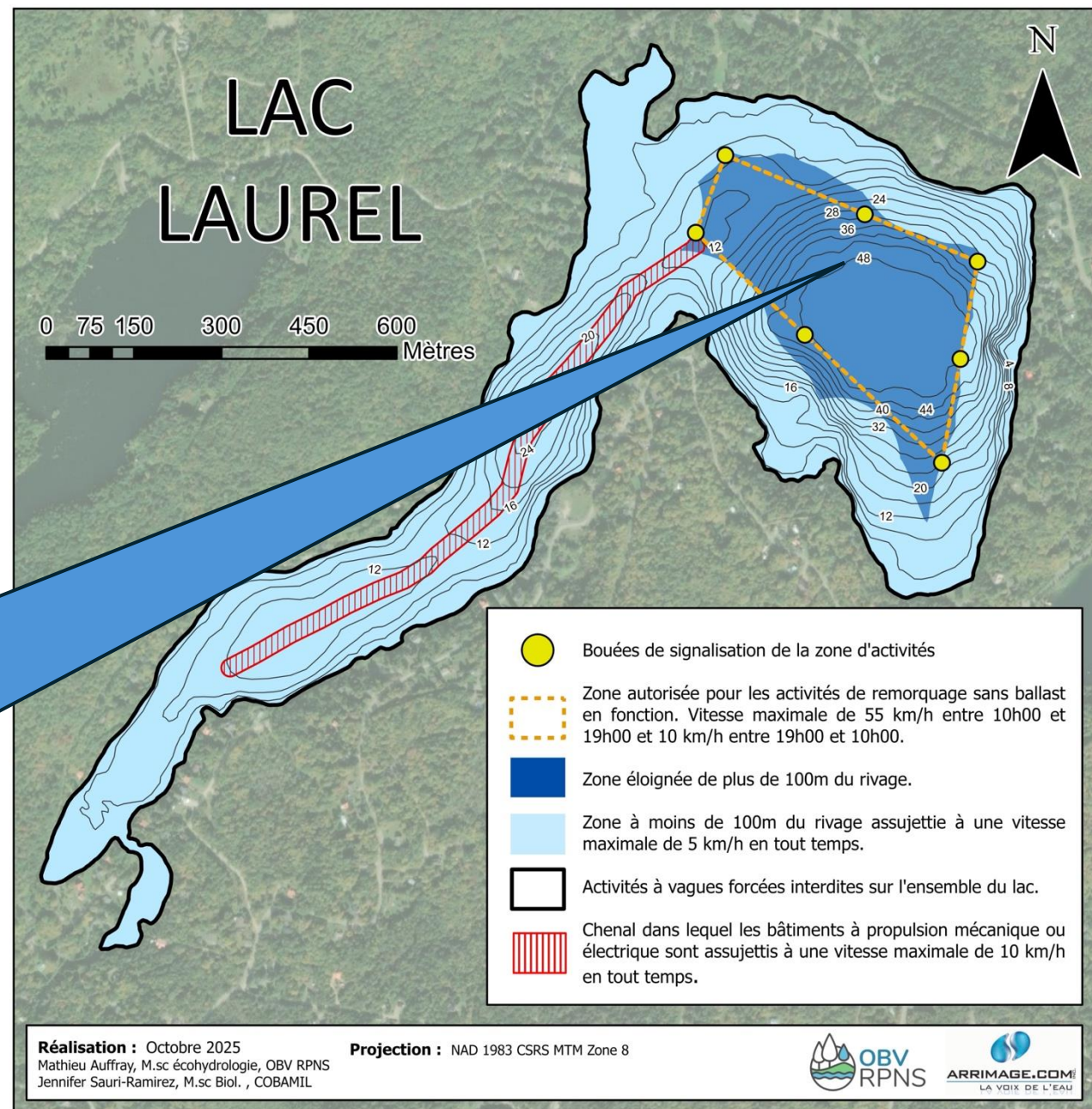
RESTRICTION #4

Objectif :

- Préserver la quiétude des riverains et la santé du lac

Grande partie du lac : en conformité avec le code d'éthique actuel

Eaux dans lesquelles il est interdit de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif, sauf aux heures autorisées, soit de 10h00 à 19h00.
(Annexe 7 RRVUB)



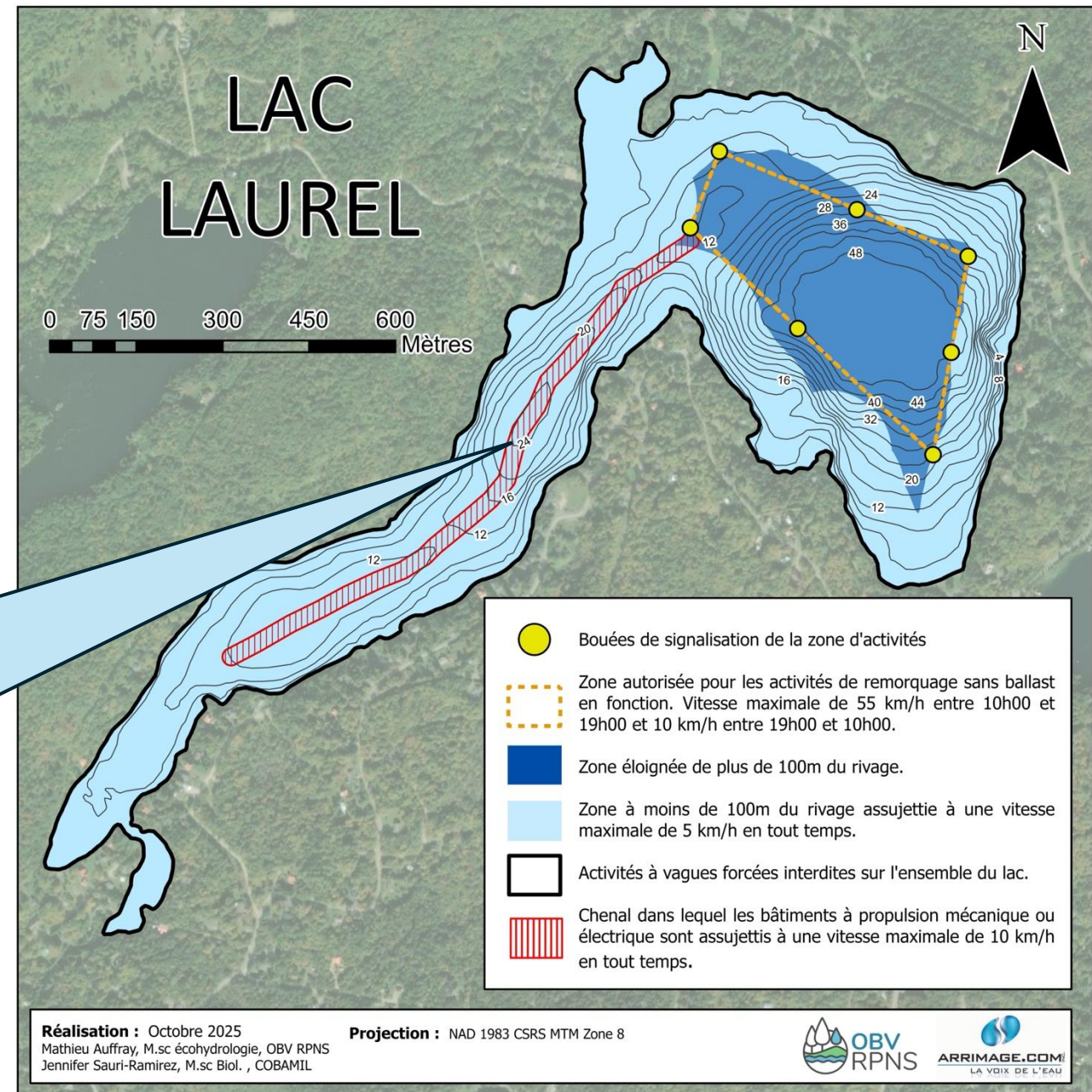
RESTRICTION #5

Objectif :

- Prévenir l'érosion des berges et le brassage des sédiments

Partie étroite du lac : en conformité avec la pratique actuelle

Eaux dans lesquelles il est interdit de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif.
(Annexe 7 RRVUB)



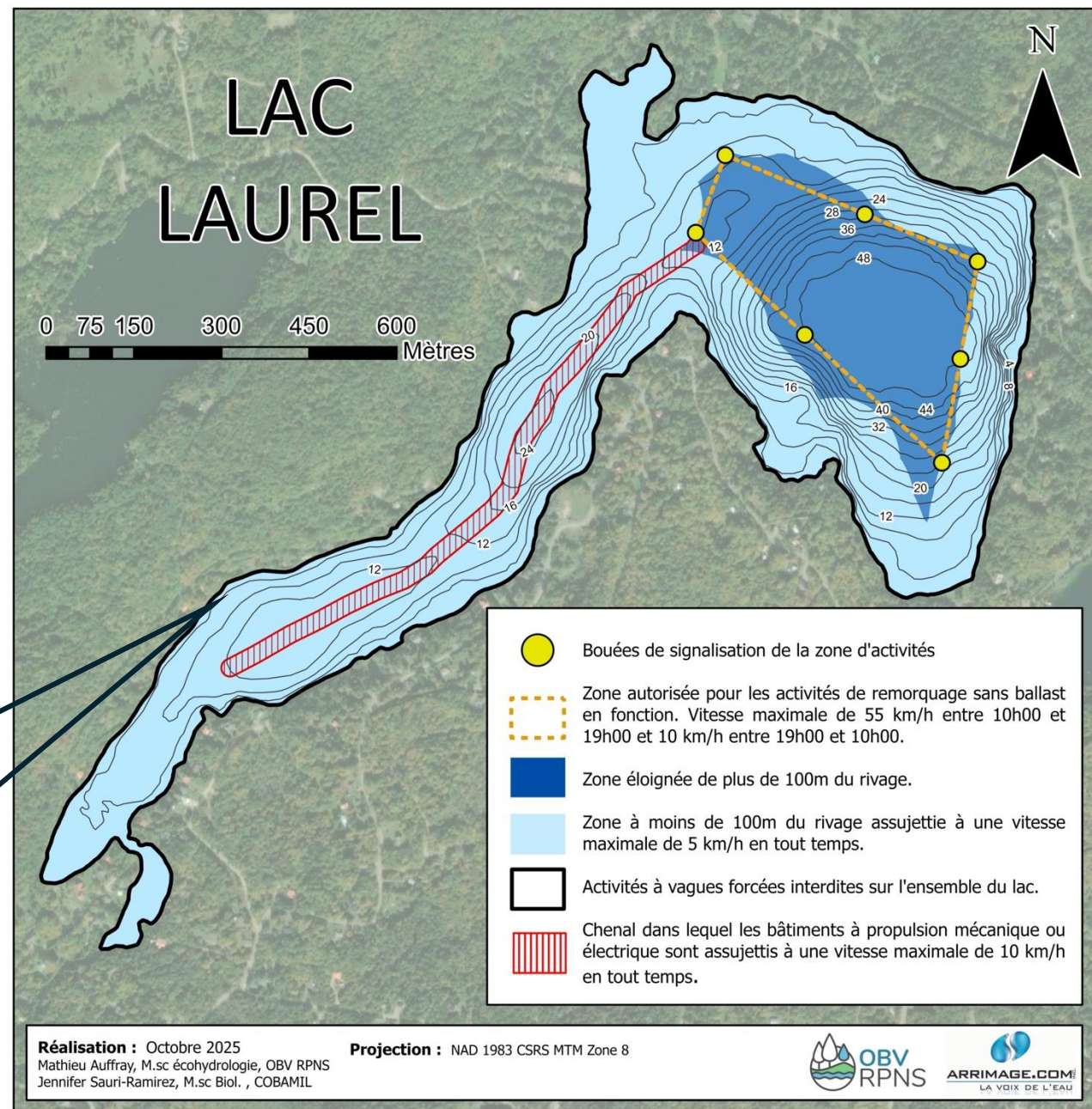
RESTRICTION #6

Objectif :

- Protéger les usagers de sports non motorisés
- Préserver la santé du lac
- Protéger les prises d'eau
- Protéger les infrastructures riveraines

Tout le lac :

Annexe 7.1 : Eaux dans lesquelles il est interdit de permettre à une personne de surfer sur le sillage d'un bâtiment.
(Annexe 7.1 RRVUB)





Prochaines étapes

- Rapport de consultation
- Finalisation des documents de demande de restrictions et dépôt aux deux municipalités
- Résolutions des deux municipalités pour adopter les restrictions à la navigation en tenant compte de l'opinion des personnes consultées
- Envoi de la demande de restrictions à la navigation à Transport Canada
- Implantation des mesures de restrictions sur le lac Laurel



PÉRIODE DE QUESTIONS